

TARNEGARONNE

ARRONDISSEMENT

DE

MONTAUBAN

Mairie

82130 LAFRANCAISE

# Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

## Délibération n° 4

Objet : Budget CCAS 2024

Date de convocation

12 mars 2024

Date d'affichage

12 mars 2024

Nombre de membres en  
Exercice :

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre

Le 26 mars à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH.

Absents Excusés : Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN, M. Pierrick THOMAS.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente le Budget Primitif du CCAS 2024 à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 719 857.41 €.

Dont :

- 975 594.41 € en section de fonctionnement
- 744 263.00 € en section d'investissement

- A D O P T E E -

Le Président

Le Secrétaire



T. DELBREIL

J-P ANGLAS